

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DDB2021_035

Nombre de membres du bureau	
en exercice	58
Présents	36
Votants	43
Pouvoirs	7

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 10 novembre 2021

LE 18 novembre 2021, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

VENTE DE TERRAIN À VOCATION ÉCONOMIQUE - BORIE PORTE À TRÉLISSAC - SAS CHARRIERAS/SCI CLAMAT - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, Mme BOUCAUD, M. COLBAC, Mme GONTIER, Mme LABAILS, M. MOTTIER, M. REYNET, M. TALLET, Mme FAURE, M. MALLET, M. VIROL, M. SERRE, M. FALLOUS, Mme DOAT, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD

POUVOIR(S) :

M. CIPIERRE donne pouvoir à M. BIDAUD
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. PROTANO donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. PERPEROT donne pouvoir à M. MARSAC
M. MARTY donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MARC donne pouvoir à M. NOYER

VENTE DE TERRAIN À VOCATION ÉCONOMIQUE - BORIE PORTE À TRÉLISSAC - CLAMAT - POINT DELIBERANT

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ses pouvoirs.

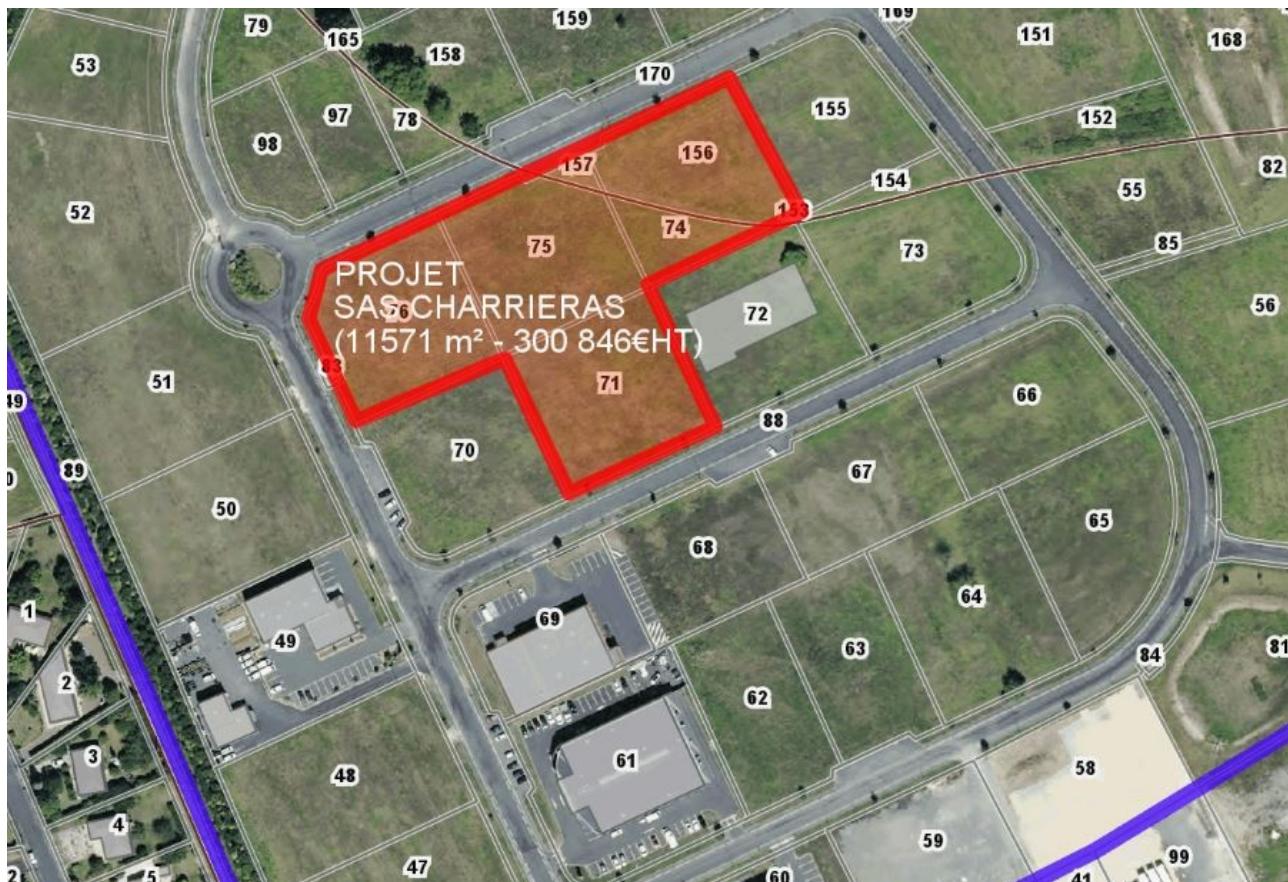
Considérant que la SAS CHARRIERAS, représentée par Monsieur CHARRIERAS Olivier regroupe actuellement 49 salariés. Spécialisée dans le domaine du transport de la petite messagerie, travaillant actuellement pour des clients de renom (GLS, FEDEX, CIBLEX) sur la Dordogne et la Corrèze, la société souhaite devenir propriétaire et s'agrandir pour pouvoir conquérir de nouveaux clients.

Qu'actuellement locataire d'un bâtiment sur la commune de TRELISSAC, elle souhaite rester sur la même commune et acquérir un terrain d'environ 11 571 m² permettant de construire 1600 m² de bâtiments avec possibilité d'extension.

Que la société avait déjà engagé des démarches de réservation foncière auprès du Grand Périgueux. Une promesse avait été signée le 23 décembre 2016 mais la société a connu des difficultés à trouver un financement. Rencontré le 06 octobre 2021, M. CHARRIERAS a présenté son projet qui se chiffre à 2,4 millions d'euros. Il souhaite désormais acheter au plus vite pour pouvoir ouvrir cette nouvelle plateforme régionale de la petite messagerie en septembre 2022. Même si la réservation n'a jamais été remise en question, il est toutefois nécessaire d'actualiser les documents administratifs pour pouvoir conclure la vente.

Que le Grand Périgueux possède toujours un ensemble de parcelles dans la partie centrale de la zone d'activité de Borie Porte à Trélissac.

Plan de situation



Considérant que France Domaines, sollicité le 22 septembre 2021, 2021, et précise une valeur vénale de 289 275 € soit 25 €/m² avec une

Que la délibération du 30 juin 2016 autorise la vente de terrain à BORIE PORTE à hauteur de 32 et 28 € HT/ m², avec un possible rabais de 20 %.

Que compte tenu du développement de l'entreprise CHARRIERAS, et du fait que le Grand Périgueux n'aura pas besoin de faire de nouvel aménagement, ni découpage de parcelle, il est proposé de vendre les parcelles citées dans le tableau ci-dessous au prix de 300 846 € HT, soit 26 € HT /m², auquel s'ajoutera le montant de la TVA.

Parcelles	Superficie en m ²
AN 156	2143 m ² (zone à 28€/m ²)
AN 157	135 m ² (zone à 28€/m ²)
AR 71	2935 m ² (zone à 28€/m ²)
AR 74	765 m ² (zone à 28€/m ²)
AR 75	2731 m ² (zone à 28€/m ²)
AR 76	2862 m ² (zone à 32€/m ²)
TOTAL	11 571 m ²

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de vendre à la SAS CHARRIERAS représentée par ses dirigeants ou toute autre société substituable, à Trélissac zone de Borie Porte, les parcelles cadastrées nommées ci dessus d'une superficie d'environ 11 571 m², pour un montant de **300 846 € HT**, auquel s'ajoutera la TVA. Le prix sera ajusté en fonction de la superficie définitive du terrain ;
- Désigne Maitre Medeiros pour rédiger l'acte ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 29/11/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 29/11/2021	Périgueux, le 29/11/2021
	<p>Le Président, Jacques AUZOU</p> 